

États financiers de

FUTURPRENEUR CANADA

et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2023



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Vaughan Metropolitan Centre
100, New Park Place, bureau 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Téléphone 905-265-5900
Télécopieur 905-265-6390

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de Futurpreneur Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Futurpreneur Canada (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2023;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.



Page 2

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.



Page 3

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;



Page 4

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

KPMG A. K. L. / S. E. N. C. R. L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada

Le 19 juillet 2023

FUTURPRENEUR CANADA

État de la situation financière

Au 31 mars 2023, avec les informations comparatives pour 2022



	2023	2022
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 285 163 \$	11 734 891 \$
Apports à recevoir et débiteurs	213 829	184 670
Tranche des prêts échéant à moins de un an (note 2)	12 801 743	12 506 099
Intérêts courus à recevoir	216 139	116 165
Frais payés d'avance	316 032	382 370
	<u>27 832 906</u>	<u>24 924 195</u>
Prêts (note 2)	23 620 465	22 420 801
Immobilisations (note 3)	427 300	93 689
	<u>51 880 671 \$</u>	<u>47 438 685 \$</u>

Passif et actif net

Passif à court terme		
Dette bancaire (note 4)	7 886 955 \$	4 145 000 \$
Créditeurs et charges à payer	1 049 930	848 530
Apports reportés (note 5)	152 917	787 428
	<u>9 089 802</u>	<u>5 780 958</u>
Actif net		
Investi en immobilisations	427 300	93 689
Non affecté	30 863 569	30 064 038
Grevé d'une affectation interne (note 6)	11 500 000	11 500 000
	<u>42 790 869</u>	<u>41 657 727</u>
Engagements (note 8)		
	<u>51 880 671 \$</u>	<u>47 438 685 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

 , administrateur
 , administrateur

FUTURPRENEUR CANADA

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2023, avec les informations comparatives pour 2022

	2023	2022
Produits		
Apports et commandites	13 233 786 \$	11 432 977 \$
Intérêts sur prêts	3 157 216	2 253 457
Commissions sur prêts	684 310	694 426
Placements	356 200	34 786
Autres (notes 4 et 9)	817 321	701 023
	<hr/> 18 248 833	<hr/> 15 116 669
Charges (note 7)		
Programmes entrepreneuriaux	11 019 934	9 092 657
Initiatives de sensibilisation	1 681 585	1 204 195
Préparation de la collecte de fonds	679 130	717 121
Administration	3 735 042	2 539 168
	<hr/> 17 115 691	<hr/> 13 553 141
Excédent des produits sur les charges	<hr/> 1 133 142 \$	<hr/> 1 563 528 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FUTURPRENEUR CANADA

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2023, avec les informations comparatives pour 2022

				2023	2022
	Investi en immobilisations	Non affecté	Grevé d'une affectation interne	Total	Total
Actif net à l'ouverture de l'exercice	93 689 \$	30 064 038 \$	11 500 000 \$	41 657 727 \$	40 094 199 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(153 224)	1 286 366	—	1 133 142	1 563 528
Achat d'immobilisations	486 835	(486 835)	—		—
Actif net à la clôture de l'exercice	427 300 \$	30 863 569 \$	11 500 000 \$	42 790 869 \$	41 657 727 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FUTURPRENEUR CANADA

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2023, avec les informations comparatives pour 2022

	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Exploitation		
Rentrées de fonds liées aux apports et commandites	13 387 439 \$	11 956 054 \$
Revenus de placement reçus aux fins d'exploitation	356 200	34 786
Rentrées de fonds provenant des paiements de capital	14 172 692	12 757 799
Revenu reçu provenant des intérêts et des commissions sur prêts	4 079 552	2 927 677
Avances sur prêts	(12 412 000)	(13 684 500)
Avances sur prêts du Programme de démarrage pour entrepreneur.es noir.es	(4 650 000)	(4 170 000)
Sorties de fonds – charges salariales	(11 429 906)	(9 584 607)
Sorties de fonds – charges d'exploitation	(4 208 825)	(2 848 455)
	(704 848)	(2 611 246)
Financement		
Augmentation (diminution) de la dette bancaire	3 741 955	(935 210)
Investissement		
Achat d'immobilisations	(486 835)	(100 490)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
	2 550 272	(3 646 946)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		
	11 734 891	15 381 837
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		
	14 285 163 \$	11 734 891 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

Futurpreneur Canada (l'« Organisme ») est un organisme sans but lucratif qui est financé au moyen de partenariats entre les secteurs public et privé et qui a pour objectif de fournir du mentorat, du soutien aux entreprises et du financement aux jeunes entrepreneurs canadiens qui créent et acquièrent de nouvelles entreprises. L'Organisme a été prorogé en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* en avril 2014.

L'Organisme est un organisme sans but lucratif enregistré exonéré de l'impôt.

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif figurant à la Partie III du Manuel de Comptables Professionnels Agréés du Canada. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse et des placements dans des parts de comptes d'épargne à intérêt élevé.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement évalués au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. L'Organisme a choisi de comptabiliser les placements autres que dans des titres de capitaux propres à la juste valeur.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

b) Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'Organisme détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'Organisme ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que l'Organisme s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances s'inversent au cours d'un exercice ultérieur, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

c) Comptabilisation des produits

L'Organisme applique la méthode du report aux fins de la comptabilisation des apports, y compris les apports de sociétés et les subventions gouvernementales. Les subventions gouvernementales et les commandites de sociétés sont comptabilisées en produits à l'exercice au cours duquel les charges connexes ont été comptabilisées où les restrictions en matière de dépenses ont été respectées.

Le revenu de placement, qui comprend les intérêts, est comptabilisé à l'état des résultats à mesure qu'il est gagné.

d) Prêts

Les prêts sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision pour perte attribuable aux prêts.

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice pour tous les prêts, sauf pour les prêts classés comme étant des prêts douteux. Un prêt est classé comme douteux lorsque, selon la direction, le recouvrement en temps opportun du montant total du capital et des intérêts n'est plus raisonnablement assuré. Les prêts douteux sont radiés. Les intérêts reçus sur un prêt après sa classification comme étant un prêt douteux ne sont pas comptabilisés à titre de revenus. Les montants recouverts après que des prêts ont été radiés sont compensés et portés en diminution de la provision pour pertes sur prêts.

Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

e) Provision pour pertes sur prêts

La direction de l'Organisme a établi et maintient une provision pour pertes sur prêts qui reflète la meilleure estimation possible des pertes sur prêts compte tenu des conditions en cours. La provision pour pertes sur prêts est portée en diminution des prêts pour obtenir une valeur comptable nette.

f) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes.

Ordinateurs et logiciel	3 ans
Matériel de bureau	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou durée de vie utile, selon la moins longue des deux

g) Apports en nature

Les montants des apports reçus sous forme de fournitures et de services sont comptabilisés dans les états financiers seulement lorsqu'une méthode objective permet de calculer la valeur de ces services et que ces fournitures et ces services auraient, dans d'autres circonstances, été acquis.

h) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. L'élément le plus important pour lequel la direction fait des estimations est la provision pour pertes sur prêts. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

i) Répartition des charges

L'Organisme classe ses activités selon quatre fonctions principales : programmes entrepreneuriaux, initiatives de sensibilisation, préparation de la collecte de fonds et administration. Le coût de chaque fonction comprend les coûts directs liés à ces fonctions, soit les charges salariales, les autres charges directes et les attributions.

Les charges salariales sont attribuées au besoin si une activité touche plus d'une fonction.

L'Organisme engage un certain nombre de coûts indirects partagés et de charges d'exploitation et autres charges communes qui ont trait à plus d'une fonction, qu'il attribue. Ces coûts comprennent les frais de gestion et de personnel administratif, les coûts liés à l'occupation, d'autres charges d'exploitation et l'amortissement, lesquels sont indirectement ou uniquement attribuables à une fonction spécifique. Ces coûts sont attribués selon un pourcentage établi en fonction de la quote-part, ou de la totalité de tout autre coût direct, qui est attribuable à la fonction.

2. Prêts

L'échéance des prêts est de quatre à cinq ans et le remboursement du capital n'est pas exigé avant la fin de la première année.

	2023	2022
Total des prêts	36 422 208 \$	34 926 900 \$
Moins la tranche à moins de un an	12 801 743	12 506 099
Total de la tranche à long terme	23 620 465 \$	22 420 801 \$

Les prêts se présentent comme suit :

- a) Les prêts sont constitués de prêts non garantis à taux variable accordés à de jeunes entrepreneurs pour la création et l'acquisition de nouvelles entreprises. Le montant d'un prêt initial est d'au plus 20 000 \$. Le taux d'intérêt se situe dans une fourchette allant du taux préférentiel au taux préférentiel majoré de 3,75 %. Au 31 mars 2023, le taux d'intérêt correspond au taux préférentiel majoré de 3,00 % (3,75 % en 2022), et ne peut s'élever à plus de 9 %, à moins que le taux préférentiel de la banque n'excède 9 % (note 4).

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

2. Prêts (suite)

Le tableau qui suit présente le portefeuille de prêts de l'Organisme (compte non tenu des prêts du Programme de démarrage pour entrepreneur.es noir.es) selon les dates d'échéance de paiement.

2023	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 3 ans à 5 ans	Total
Prêts	11 373 438 \$	11 582 168 \$	15 044 678 \$	38 000 284 \$
Provision pour pertes sur prêts				(9 500 071)
Prêts, déduction faite de la provision				28 500 213
Moins la tranche échéant à moins de un an				11 373 438
Prêts à long terme				17 126 775 \$

2022	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 3 ans à 5 ans	Total
Prêts	12 060 661 \$	11 709 443 \$	17 252 428 \$	41 022 532 \$
Provision pour pertes sur prêts				(10 255 633)
Prêts, déduction faite de la provision				30 766 899
Moins la tranche échéant à moins de un an				12 060 661
Prêts à long terme				18 706 238 \$

La juste valeur des prêts se rapproche de la valeur comptable des prêts, déduction faite de la provision, et elle est calculée selon les montants futurs estimatifs des flux de trésorerie.

Le tableau qui suit présente la provision générale pour pertes sur prêts.

	2023	2022
Solde à l'ouverture de l'exercice	10 255 633 \$	10 334 246 \$
Radiations, déduction faite des montants recouverts appliqués à la provision	(1 707 944)	(1 100 665)
Charge attribuable à une perte sur prêts	952 382	1 022 052
Solde à la clôture de l'exercice	9 500 071 \$	10 255 633 \$

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

2. Prêts (suite)

- b) En mars 2021, l'Organisme a mis sur pied le Programme de démarrage pour entrepreneur.es noir.es. Dans le cadre de ce programme, le montant maximal d'un prêt initial est de 40 000 \$. Le montant des remboursements de la ligne de crédit de la Banque Royale du Canada (« RBC ») est limité au produit reçu au titre des paiements d'intérêt sur les prêts et des remboursements du principal liés au Programme de démarrage pour entrepreneur.es noir.es et ces remboursements seront effectués à mesure qu'ils sont reçus par l'Organisme. Par conséquent, aucune provision pour pertes sur prêts n'est requise pour ces prêts.

Le tableau qui suit présente le portefeuille de prêts du Programme de démarrage pour entrepreneur.es noir.es de l'Organisme selon les dates d'échéance de paiement.

2023	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 3 ans à 5 ans	Total
Prêts	1 428 305 \$	2 055 933 \$	4 437 757 \$	7 921 995 \$
Moins la tranche échéant à moins de un an				1 428 305
Prêts à long terme				6 493 690 \$

2022	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 3 ans à 5 ans	Total
Prêts	445 438 \$	1 040 000 \$	2 674 563 \$	4 160 001 \$
Moins la tranche échéant à moins de un an				445 438
Prêts à long terme				3 714 563 \$

3. Immobilisations

			2023	2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Ordinateurs et logiciel	1 784 824 \$	1 601 968 \$	182 856 \$	88 377 \$
Mobilier de bureau	315 824	194 826	120 998	5 312
Améliorations locatives	475 238	351 792	123 446	—
	2 575 886 \$	2 148 586 \$	427 300 \$	93 689 \$

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

4. Dette bancaire

a) Banque de développement du Canada (« BDC »)

i) Facilité de crédit

Le 29 septembre 2017, l'Organisme a signé une lettre d'offre avec la BDC concernant une facilité de crédit renouvelable à vue de 20 millions de dollars. Le 23 mars 2021, l'Organisme a signé une version révisée de la lettre d'offre visant la modification de certaines modalités et conditions afférentes à la facilité de crédit. Conformément à la modification du 23 mars 2021, la limite des emprunts est passée de 20 millions de dollars à 10 millions de dollars et il a été convenu que les clauses restrictives liées aux emprunts ne devraient pas s'appliquer aux prêts du Programme de démarrage pour entrepreneur.es noir.es financé par la BDC puisque ces prêts sont constatés à titre d'initiatives spéciales. La facilité de crédit porte intérêt au taux de base variable de BDC, minoré d'un écart de 2,74 % par année, plus une commission d'attente de 0,07 % par année grevant la partie non utilisée de la facilité de crédit. La facilité de crédit est remboursable à vue et est garantie par un contrat de garantie générale constituant un droit de premier rang exclusif grevant toutes les propriétés de l'Organisme, notamment les droits de l'Organisme relativement aux prêts, exclusion faite des actifs au titre des initiatives spéciales comme le Programme de démarrage pour entrepreneur.es noir.es.

Au 31 mars 2023, l'Organisme n'avait prélevé aucun montant (aucun montant en 2022) sur la facilité de crédit. Les montants prélevés, le cas échéant, sont utilisés pour prêter du capital aux jeunes entrepreneurs. Conformément aux modalités de la facilité de crédit, l'Organisme doit respecter certaines clauses restrictives. Aux 31 mars 2023 et 2022, l'Organisme respectait ces clauses restrictives.

ii) Entente conjointe

Le 19 mars 2021, l'Organisme a signé une version révisée et retraitée de l'entente conjointe contractée avec BDC visant à fournir un financement supplémentaire aux candidats admissibles de l'Organisme. La contribution totale de BDC ne doit pas excéder 60 millions de dollars.

Les autres produits comprennent des frais reçus de BDC de 549 252 \$ (448 252 \$ en 2022).

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

4. Dette bancaire (suite)

b) RBC

Le 23 mars 2021, l'Organisme a conclu une convention de crédit avec la RBC visant une facilité de crédit à vue renouvelable de 3 millions de dollars afin de financer des prêts effectués par l'Organisme aux termes du Programme de démarrage pour entrepreneur.es noir.es. Au cours de l'exercice, la convention a été modifiée afin d'augmenter le montant de la facilité de crédit à 9 000 000 \$ (6 000 000 \$ en 2022). La facilité de crédit porte intérêt au taux préférentiel de la RBC majoré de 3,00 % (3,75 % en 2022), le taux d'intérêt ne pouvant excéder 9 %, sur le solde en cours de la facilité de crédit. Le recours de la RBC pour recouvrer auprès de l'Organisme tous les montants aux termes de cette convention se limite à recevoir le produit des paiements d'intérêt sur les prêts et les remboursements en principal liés au Programme de démarrage pour entrepreneur.es noir.es à mesure qu'ils sont reçus par l'Organisme. La facilité de crédit est remboursable à vue et est garantie par une convention de sûreté qui constitue un droit de premier rang grevant tous les prêts au titre du Programme de démarrage pour entrepreneur.es noir.es financés aux termes de la facilité de crédit de la RBC.

Au 31 mars 2023, l'Organisme a prélevé 7 886 955 \$ (4 145 000 \$ en 2022) sur cette facilité de crédit.

5. Apports reportés

L'Organisme a reçu plusieurs subventions du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et plusieurs commandites de sociétés. Le montant des apports et des commandites n'ayant pas encore été constaté à titre de produits s'établit comme suit.

	2023	2022
Solde à l'ouverture de l'exercice	787 428 \$	939 288 \$
Apports et commandites reçues	10 251 995	10 315 468
Montants constatés à titre d'apports et de commandites	(10 886 506)	(10 467 328)
Solde à la clôture de l'exercice	152 917 \$	787 428 \$

6. Actif net grevé d'une affectation interne

Au cours de 2015, le conseil d'administration a approuvé le transfert d'une somme de 11 500 000 \$ de l'actif net non affecté à l'actif net grevé d'une affectation interne. L'actif net grevé d'une affectation interne servira aux activités de fonctionnement futures et aux ressources nécessaires pour le financement de nouvelles entreprises en démarrage.

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

7. Charges par fonctions

2023	Programmes entrepreneuriaux	Initiatives de sensibilisation	Préparation de la collecte de fonds	Administration	Total
Charges salariales	7 652 041 \$	971 883 \$	508 462 \$	2 297 520 \$	11 429 906 \$
Coûts liés à la commercialisation	750 874	562 221	—	—	1 313 095
Coûts liés aux programmes	701 933	30 137	108 860	661 139	1 502 069
Coûts liés à l'occupation et à l'exploitation	861 633	103 932	56 347	743 103	1 765 015
Amortissement	101 071	13 412	5 461	33 280	153 224
Charge attribuable à une perte sur prêts	952 382	—	—	—	952 382
	11 019 934 \$	1 681 585 \$	679 130 \$	3 735 042 \$	17 115 691 \$

2022	Programmes entrepreneuriaux	Initiatives de sensibilisation	Préparation de la collecte de fonds	Administration	Total
Charges salariales	6 565 435 \$	731 034 \$	539 032 \$	1 749 106 \$	9 584 607 \$
Coûts liés à la commercialisation	495 758	297 490	75	364	793 687
Coûts liés aux programmes	379 266	120 018	138 321	177 512	815 117
Coûts liés à l'occupation et à l'exploitation	542 471	46 917	33 931	590 563	1 213 882
Amortissement	83 155	8 736	5 762	21 623	119 276
Charge attribuable à une perte sur prêts	1 022 052	—	—	—	1 022 052
Charge au titre du programme de soutien lié à la COVID-19	4 520	—	—	—	4 250
	9 092 657 \$	1 204 195 \$	717 121 \$	2 539 168 \$	13 553 141 \$

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

8. Engagements

Le tableau qui suit présente les engagements aux termes de contrats de location-exploitation pris par l'Organisme à l'égard de son équipement et de ses locaux.

2024	946 400 \$
2025	880 300
2026	787 800
2027	735 700
2028	736 600
Par la suite	1 431 200
	<hr/>
	5 518 000 \$

9. Opérations entre apparentés

Opérations avec la Fondation Futurpreneur (FF)

L'Organisme entretient une relation de nature économique avec la FF. La FF est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) en date du 1^{er} avril 2012. L'Organisme fournit un soutien administratif et des installations à la FF. La FF a pour objectif de faire progresser l'éducation axée sur le perfectionnement des compétences personnelles, des compétences en affaires et sur l'entrepreneuriat, et de faire progresser l'éducation par la recherche sur l'entrepreneuriat et la publication des résultats utiles tirés d'une telle recherche.

Au cours de l'exercice, l'Organisme a administré un programme au nom de FF. Le total des coûts liés aux programmes s'est établi 249 996 \$ (249 996 \$ en 2022).

Les données financières de la FF n'ont pas été consolidées dans les états financiers de l'Organisme. Le tableau qui suit donne un résumé des données financières de la FF.

État de la situation financière

	2023	2022
Actif	936 120 \$	515 608 \$
Passif	213 503	122 803
Actif net	<hr/> 722 617 \$	<hr/> 392 805 \$

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

9. Opérations entre apparentés (suite)

État des résultats

	2023	2022
Produits	600 000 \$	525 384 \$
Charges	270 188	268 663
Excédent des produits sur les charges	329 812 \$	256 721 \$

État des flux de trésorerie

	2023	2022
Activités d'exploitation	420 299 \$	257 106 \$
Augmentation de la trésorerie	420 299	257 106
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	514 163	257 057
Trésorerie à la clôture de l'exercice	934 462 \$	514 163 \$

10. Gestion des risques financiers

L'Organisme est exposé aux risques de crédit et de liquidité en raison de la nature de ses activités. L'Organisme est d'avis qu'il n'est pas exposé à d'importants risques de taux d'intérêt et risques de marché découlant de ses instruments financiers. Le programme global de gestion du risque et les pratiques commerciales de l'Organisme tendent à limiter toute incidence défavorable que pourraient avoir ces risques sur la performance de l'Organisme.

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

10. Gestion des risques financiers (suite)

a) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité que des emprunteurs manquent à leurs obligations financières. L'Organisme atténue ce risque en limitant les montants des prêts accordés aux entrepreneurs individuels et en recrutant du personnel ayant les compétences nécessaires pour évaluer la qualité des demandes de prêt soumises par les entrepreneurs. L'Organisme offre un programme de mentorat obligatoire tout en effectuant les procédures individuelles de contrôle diligent et d'approbation du crédit pour toutes les demandes reçues des entrepreneurs individuels afin d'atténuer tout autre risque financier éventuel après que les prêts ont été versés.

En 2021, l'Organisme a évalué l'incidence de la COVID-19 sur sa provision pour pertes sur prêts et est arrivé à la conclusion que l'incidence de la COVID-19 sur le solde de clôture des prêts sera supérieure aux exercices qui ont précédé la pandémie de COVID-19, et ce, malgré les programmes d'aide en lien avec la COVID-19. Par ailleurs, la hausse des taux d'intérêt et l'inflation, jumelée à d'autres facteurs macroéconomiques, peuvent contribuer à induire des pertes sur prêts supérieures aux niveaux historiques. Ainsi, l'Organisme a conservé une provision pour pertes sur prêts plus élevée, soit de 25 % (25 % en 2022 et en 2021; 20 % en 2020).

b) Risque de liquidité

L'Organisme gère le risque de liquidité en surveillant constamment les flux de trésorerie réels et prévus de manière à s'assurer qu'elle disposera de liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance.